

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
9 avril 2025**

PUBLIE LE : 14 AVR. 2025

**Délibération n°250409-6 : Convention de mise à disposition d'agents du Centre Intercommunal de
Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une mission d'archivage**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Benoît BURGAUD**, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

PRESENTS

**AIGREMONTE
LE PECQ**

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI**

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONTE

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE
Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

LE PECQ

LE VESINET

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

CHAMBOURCY / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L452-40 à L452-48 ;

VU la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'agents pour une mission d'archivage ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat d'assurer la bonne organisation, conservation et valorisation des archives de la collectivité ;

CONSIDERANT que le CIG propose un accompagnement spécialisé par la mise à disposition d'agents qualifiés pour réaliser cette mission ;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG, avec une reconduction tacite une fois pour une durée équivalente ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG pour une mission d'archivage pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG reconductible tacitement une fois pour la même durée et selon les tarifs forfaitaires ou horaires fixés et révisés chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférent, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025 pour la prise en charge des frais liés à cette prestation.

Fait à Saint Germain en Laye, le 14 AVR. 2025

Transmis en préfecture et affiché le 14 AVR. 2025

Marie-Odette ALAIS
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
 Président du Syndicat Intercommunal